



Aides à la performance jeune

Niveau de performance	Evènement	Répartition	
		Comité	Joueur + club
International	Championnat ou compétition internationale hors du territoire français	30 € (1)	reste à charge
National	DAN / SAN BNP BAC / CEJ Qualification CFJ / CFJ	10 € / jour (2) ou 20 € / jour si encadrement club (3) *	reste à charge
	Entrée au pôle france	300 €	
Régional	TRJ / CRJ	Inscriptions + accompagnement pour coaching 15 € / jour si encadrement club (3) *	reste à charge
	IJNA	10 € / jour (2)	reste à charge
	Coupe NA	Inscription équipe + Repas soir samedi (max : 25 € / pers) + buvette midi samedi et dimanche (15 € pour les 2 jours) + volants + encadrement	reste à charge
	DAR / RRP Stage collectif régional	10 € / jour	reste à charge
	Entrée au pôle espoir	200 €	
Départemental	Centre d'entraînement départemental	matériel et encadrement	reste à charge
	Club avenir	200 € *	reste à charge
	Plateaux minibad - poussin DAD RDJ / TDJ / CDJ	-	100% à charge
	Coupe de la Vienne		

(1) Une prise en charge par saison

(2) Par jour joué sur la compétition

(3) Professionnel (ou bénévole référencé) > aide reversée au club

* Aide reversée au club

Conditions d'attribution :

- Aide dédiée uniquement aux joueurs (ses) possédant une licence fédérale valide pour la saison 2025-2026.
- Aide versée en fin de saison sportive (fin juin), en une seule fois, sauf demande express écrite, qui sera étudiée
- La totalité des aides versées, ne pourront dépasser l'enveloppe budgétaire votée par le CA du Comité à l'occasion du montage du budget prévisionnel annuel présenté en AG. En cas de dépassement, le CA du Comité, se réunira pour arbitrer les sommes dues aux clubs et aux joueurs, en se fondant sur les principes d'équité, d'égalité de traitement (par exemple, un club ayant sollicité trop d'aides, pourra voir son enveloppe globale réduite aux profits d'autres clubs).
- Enveloppe budgétaire votée pour cette saison, hors dépenses internes du Comité (Aurélien, volants, inscriptions) : 500 €
- Le comité reste souverain dans ses choix et décisions, lorsque des arbitrages sont à faire, ou lorsque le club ou le joueur (ou ses représentants légaux) n'a pas répondu aux critères de sportivité, de moralité, de bienveillance.

Le Conseil d'Administration,

Pour le Comité départemental de Badminton de la Vienne